



Paris, 20 Septembre 2019

Communiqué de presse

Pacte de refondation des urgences : Agnès BUZYN réunit des professionnels de santé pour travailler sur des solutions concrètes

Une semaine après l'annonce du pacte de refondation des urgences, Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé, a réuni ce jour des professionnels de santé pour échanger sur les bonnes pratiques issues du terrain, ainsi que sur les freins et les leviers à leur diffusion dans chaque territoire. Trois sujets de travail collectif ont été traités : l'admission directe des personnes âgées dans les services d'hospitalisation, la gestion des lits et le développement des compétences des paramédicaux.

Ces échanges ont pris la forme d'ateliers, que la ministre a installés en compagnie du député Thomas Mesnier, chargé, avec Pierre Carli, président du Conseil national de l'urgence hospitalière d'une mission nationale sur les urgences. Ces ateliers ont porté sur trois mesures phares du pacte de refondation des urgences :

- **la généralisation des admissions directes de personnes âgées dans les services d'hospitalisation pour limiter les passages évitables aux urgences**

Le passage par les urgences est un facteur de risque pour les aînés : 23% des personnes de plus de 75 ans passent en effet plus de 8 heures dans ces services contre 10% des 15/74 ans. Certains hôpitaux ont mis en place, avec d'autres structures, des numéros d'appel accessibles aux médecins libéraux et aux EHPAD pour obtenir un avis médical et, si nécessaire, faciliter les admissions directes dans les services hospitaliers adéquats.

- **l'obligation de créer des cellules de gestion des lits dans chaque groupement hospitalier de territoire (GHT)**

Il est démontré qu'une gestion efficace des lits d'aval des urgences contribue à désengorger les services en permettant aux patients qui le nécessitent d'être hospitalisés plus rapidement. Les expériences menées dans ce domaine alimenteront la méthode à retenir pour généraliser le dispositif dès 2020, sachant que les GHT pourront bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'un appel à projets national.

- **l'application dans les services d'urgence de protocoles de coopération au bénéfice des infirmiers et l'ouverture prochaine de la formation à la pratique avancée à l'activité d'urgence**

Dans l'optique de concentrer l'expertise des médecins là où elle est réellement indispensable, les services d'urgence pourront s'appuyer dès octobre sur de nouvelles compétences accordées aux infirmiers dans le cadre de la délégation de certaines tâches. En outre, les infirmiers auront la possibilité dès 2020 de se former à la pratique avancée aux urgences.

Le suivi de ces travaux fait l'objet d'un calendrier spécifique intégré à Ma Santé 2022. Agnès BUZYN a souhaité lancer sans délai les travaux sur ces mesures avec des moyens engagés dès 2019 car celles-ci sont emblématiques des trois niveaux de réponse exigés par le pacte de refondation : en amont, en intra et en aval des services d'urgences.

Contact presse :

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

01 40 56 60 65

